

DÉCLARATION DE TRAVAUX

(ARTICLE 49 du Code des Postes et des Communications Électroniques)

Conseil général des Vosges

8, Rue de la préfecture

88088 EPINAL CEDEX 9



1 – DÉCLARANT

Maître d'ouvrage : Maître d'œuvre :

Dénomination :

Contact (Nom, prénom) :

Adresse (numéro, rue, lieu-dit, code postal, commune) :

Téléphone :

Courriel :

2 - TRAVAUX À RÉALISER

Adresse (numéro, nom de la voie) ou localisation cadastrale (subdivision, numéro de parcelle, section, lieu-dit) :

Localisation :

Commune :

Code Postal :

Type de travaux : Intervention sur voirie existante Création de voirie Création de réseau

Type d'ouvrages : Réseaux d'assainissement Réseaux d'eau potable Réseaux électriques

Réseaux de gaz Réseaux de communications électroniques

Autres réseaux :

Nature des travaux

Linéaire construit :

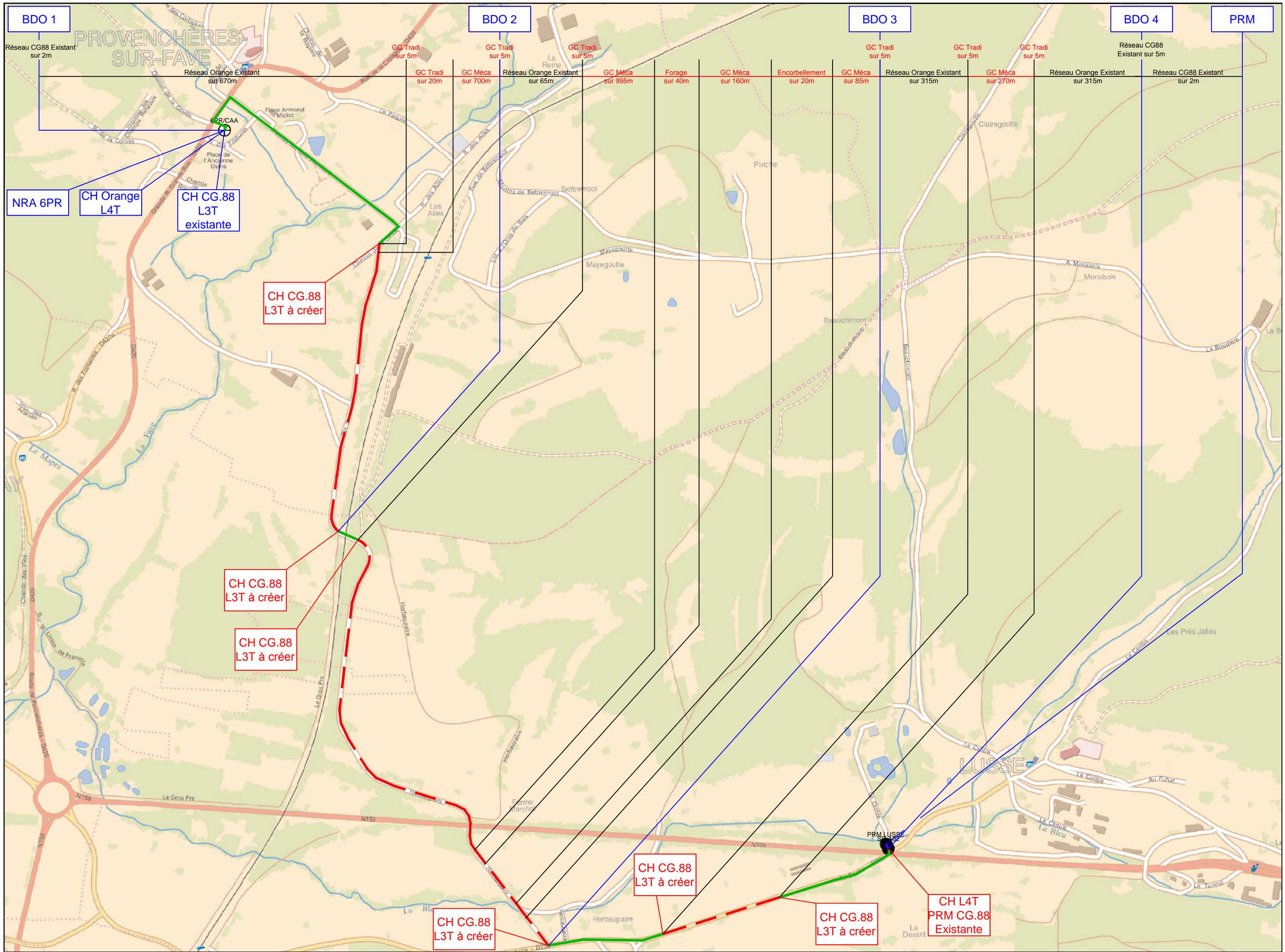
mètres

Date des travaux

3 – INFORMATIONS DEMANDÉES

- Plan de situation désignant la position des ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques projetés. L'échelle du plan doit être comprise entre le 1/5000^e et le 1/25000^{ème}
- Plans électroniques (au format .DWG géo référencé) des travaux à réaliser.
- Coordonnées LAMBERT du projet.

Conformément à l'article 49 du Code des postes et des communications électroniques et à son décret d'application n°2010-726 du 28 juin 2010, cette déclaration fera l'objet d'une publicité auprès des collectivités territoriales ou groupements de collectivités concernés ainsi que des opérateurs de réseaux de communications électroniques.





3.3. Fiche de synthèse quantitatif

Infrastructures	Longueurs en (ml)
Génie civil à créer	2320
Infrastructures aériennes existantes	
Infrastructures aériennes à créer	
Génie civil tiers existant	9
Génie civil Orange existant	1365
Total	3694